AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
1037-40-2026

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 1er juin 2026, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1037-40-2026 modifiant le Règlement 1037-2017, tel qu'amendé, afin de modifier diverses dispositions

Prenez en outre avis que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi le 16 juin 2026, date de son entrée en vigueur conformément à la Loi. Il est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/

Bromont, ce 30e jour du mois de juin 2026.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière adjointe